

Image not found or type unknown



Au cours d'un divorce, la banque se saisit de mes comptes perso

Par **SANDY842**, le **04/02/2011** à **21:52**

Bonjour,
Je viens de divorcer mais mon ex et moi avons toujours en commun un compte bancaire où réside le crédit d'une maison qui est à la vente.
Dans cette même banque, j'ai des comptes personnels. Je souhaitais les transférer dans une autre banque mais ma banque initiale les a bloqués. Cette banque vient même de saisir mes comptes personnels pour les verser sur le compte joint où figure le crédit de la maison que j'ai tj en commun avec mon ex (la maison lui a été attribuée par le juge, à charge pour lui de payer le crédit - crédit d'ailleurs qu'il ne paie).
Est-ce que la banque a le droit de saisir mes comptes personnels (mariée sous séparation de biens) pour combler le compte joint ?
Merci.